



**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PARQUET DE MADAME
LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE**

Paris, le 20 mai 2025

Communiqué de presse

Le 20 mai 2025, la **section de lutte contre la cybercriminalité** du parquet de Paris a déclenché une **opération dite « prison break » de perquisitions simultanées dans 66 lieux de détention** sur l'ensemble du territoire, visant à saisir les téléphones miniatures mis en circulation par une société chinoise et revendus en France par le fournisseur « OPORTIK ». Des autorisations ont été délivrées pour les perquisitions de près de 500 cellules.

Cette enquête, confiée conjointement à la **BL2C (Brigade de lutte contre la cybercriminalité, de la Police judiciaire de la préfecture de police de Paris)** et à l'**UNC (Unité nationale cyber de la gendarmerie nationale)** porte notamment sur les infractions d'administration de plateforme permettant des transactions illicites, et recel d'objet provenant d'une infraction, puisqu'il est interdit de faire parvenir un téléphone à une personne détenue.

Ces téléphones, de la taille d'un briquet, et paramétrés de façon spécifique, étaient vendus comme **indétectables aux portiques d'entrée dans les lieux de détention**. La participation du **Service National de Renseignement Pénitentiaire** a contribué à identifier les utilisateurs. Les investigations ont établi que certains de ces téléphones ont été utilisés pour commettre, depuis la détention, les infractions de trafic de stupéfiants, d'escroqueries, de dégradation de commerce par incendie, de tentatives de meurtre commanditées.

Le 20 mai 2025, le nom de domaine de la société OPORTIK a été saisi. Trois fournisseurs sur le territoire français ont été interpellés. Des téléphones seront expertisés par l'ANSSI afin de vérifier l'éventuelle aspiration de données vers l'étranger par des backdoors.

L'intégralité des 5000 téléphones de la flotte en circulation sur le territoire national est visée par cette opération de démantèlement. Le parquet de Paris envisage de se dessaisir au profit des parquets territorialement compétents sur les lieux de saisies de ces téléphones, qui apprécieront les suites pénales appropriées pour chacun des utilisateurs interpellés.

Le parquet de Paris, par l'intermédiaire d'Eurojust, a communiqué à ses partenaires le mode opératoire permettant de localiser ces téléphones largement mis en circulation, afin que des opérations similaires puissent être diligentées sur d'autres territoires.

**Laure BECCUAU,
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr

